



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 2 avril 2019**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MARCHAL François ; MORALES Roland

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;  
**C.C.L.L :** GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Olivier LEGAIN

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;  
**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

**REVISION 2019.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE  
MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE  
D'INCINERATION »**

**Rapporteur :** Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

**Rappel du programme :**

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; le montant de l'aide n'est pas encore connu à ce jour ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP fera l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
<b>SOUS TOTAL PHASE 1</b>		<b>14 078 016,00</b>	<b>4 376 769,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>1 246,20</b>	<b>0,00</b>
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
<b>SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction</b>		<b>1 168 540,00</b>	<b>58 427,00</b>	<b>0,00</b>	<b>963 557,00</b>	<b>146 556,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>4 435 196,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>964 803,20</b>	<b>146 556,00</b>
	<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>		762 327,80			
<b>RECETTES</b>						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	* 15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>4 435 196,80</b>	<b>9 700 000,00</b>	<b>964 803,20</b>	<b>146 556,00</b>

Proposition de révision de l'AP (avril 2019)

Au regard des réalisations effectives 2018, c'est-à-dire la mobilisation d'un emprunt de 4,45 M€ mais une absence d'appel de fonds pour les travaux et le renoncement de la société VALAXION à l'avance forfaitaire prévue au marché, il est nécessaire de modifier la programmation des CP pour 2019 et suivants.

Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement et ne tiennent pas compte d'éventuelles révisions de prix à ce stade.

En recettes, nous sommes toujours en attente d'une éventuelle aide financière de l'ADEME et l'équilibre financier est assuré, par défaut, par un recours à l'emprunt.

Révision n°1- délibération du 2 avril 2019						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	0,00	2 119 710,00		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	0,00	10 503 986,00		
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	0,00	1 454 320,00		
<b>SOUS TOTAL PHASE 1</b>		<b>14 078 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 078 016,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	0,00		350 560,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	0,00		671 424,00	146 556,00
<b>SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction</b>		<b>1 168 540,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 021 984,00</b>	<b>146 556,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 078 016,00</b>	<b>1 021 984,00</b>	<b>146 556,00</b>
<b>RECETTES</b>						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 445 550,00	9 632 466,00	1 021 984,00	146 556,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 246 556,00</b>	<b>4 445 550,00</b>	<b>9 632 466,00</b>	<b>1 021 984,00</b>	<b>146 556,00</b>

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la révision (2019.1) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIÉBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2019

Contrôle de légalité

